

janvier 2014

Alkern

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Fournisseurs](#) / [structures](#)

Nouvelle unité de production dans le nord

Le 20 septembre dernier, Alkern inaugurerait sa nouvelle unité de production qui remplace l'usine de Calloterie devenue sous-dimensionnée. Basé à Samer, près de Boulogne-sur-Mer, ce site d'une superficie de 10 000 mètres carrés a reçu l'appareil productif de l'ancienne usine, un déménagement industriel et une modernisation des outils qui ont nécessité la présence de cinq à dix personnes pendant un an. Opérationnelle, l'usine de Samer compte aujourd'hui six employés qui conçoivent, par mois, près de 3 000 palettes de blocs béton traditionnels et isolants ainsi que des chainages verticaux et horizontaux à destination de la région boulonnaise.

En s'implantant à Samer, le fabricant de bétons préfabriqués se rapproche de ses revendeurs négociants en matériaux mais aussi des carrières de la région. Cette plus grande proximité géographique renforce également l'engagement écologique de l'entreprise qui dépense de ce fait moins de carburant pour acheminer les différents produits de la carrière à l'unité de production puis de l'usine au distributeur.



Campagne de sécurité Tolérance zéro

Depuis plusieurs années, les salariés d'Alkern sont engagés dans une politique volontariste de réduction des accidents de travail et d'amélioration de la sécurité au travail. Dès 2003, cette démarche a permis d'obtenir d'excellents résultats. Cette politique repose sur la collaboration entre les équipes et le droit absolu pour tout salarié de ne pas effectuer une tâche qui le mettrait en danger. Après avoir mis en place les « Règles d'or » en 2003, le fabricant se fixe aujourd'hui l'objectif « Zéro accident du travail avec arrêt ». Faisant suite à une certaine stagnation des résultats, cette nouvelle campagne entend remobiliser les salariés autour de trois axes : zéro violation des Règles d'Or qui donnent les consignes à respecter en usine concernant les fondamentaux, le comportement sécurité, la consignation, le travail en hauteur, les zones à risque spécifiques, les véhicules, le port d'EPI... ; zéro comportement à risque avec l'arrêt de tout travail jugé à risque (tout danger doit être communiqué sans délai à un responsable) ; zéro risque pour les autres.

Cette campagne se matérialise par trois outils de communication à savoir des tee-shirts avec logo et messages-clefs de la campagne, des badges aux couleurs de la campagne et des affiches rappelant soit les fondamentaux en matière de sécurité, soit l'engagement de la direction, soit celui des salariés. En parallèle, une lettre mensuelle intitulée « Tolérance Zéro » sera diffusée en interne, complétant celle portant sur les bonnes pratiques existantes